

## Avis Financier

# Evolution des critères d'exclusion au sein de l'approche extra-financière

Les porteurs de parts et actionnaires des Organismes de Placement Collectif (« OPC ») suivants, dont la société de gestion est Amundi Asset Management, sont informés de l'évolution des critères d'exclusion mis en œuvre au sein de leur approche extra-financière.

Ainsi, les porteurs de parts des OPC suivants et de leurs nourriciers sont informés que ces OPC n'excluront plus les notes ESG « E » et « F » (sur l'échelle Amundi allant de A la meilleure note à G la moins bonne note) :

- LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR (renommé LCL INVESTISSEMENT PRUDENT à compter du 20/12/2024)
- LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR (renommé LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE à compter du 20/12/2024)
- LCL INVESTISSEMENT DYNAMIQUE ISR (renommé LCL INVESTISSEMENT DYNAMIQUE à compter du 20/12/2024)
- AMUNDI VIE ISR (renommé AMUNDI VIE à compter du 20/12/2024)
- OBJECTIF DYNAMISME (nourricier de LCL INVESTISSEMENT DYNAMIQUE ISR)
- OBJECTIF PRUDENCE (nourricier de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR)

	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
Approche extra-financière	Sur la base de l'analyse extra-financière menée, l'équipe de gestion exclut également les émetteurs notés E, F et G à l'achat. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur en dessous de E ou équivalent alors qu'il était déjà présent dans le portefeuille, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.	Sur la base de l'analyse extra-financière menée, l'équipe de gestion exclut également les émetteurs notés G à l'achat. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur à G alors qu'il était déjà présent dans le portefeuille, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.

En outre, les porteurs de parts des OPC suivants et de leurs nourriciers sont informés que ces OPC n'excluront plus les notes ESG « E » (sur l'échelle Amundi allant de A la meilleure note à G la moins bonne note) :

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.fr

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036

- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EUROPEAN CREDIT SRI (renommé AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EUROPEAN CREDIT à compter du 20/12/2024)
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EUROPEAN HIGH YIELD SRI (renommé AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EUROPEAN HIGH YIELD à compter du 20/12/2024)
- SG AMUNDI OBLIG ENTREPRISES EURO ISR (nourricier de AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EUROPEAN CREDIT SRI)
- SG ERS Amundi Obligations Entreprises Euro ISR (nourricier de AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EUROPEAN CREDIT SRI)

Conformément à l’avis financier publié également ce jour, nous rappelons que ces OPC mettront en application les nouveaux critères d’exclusion du label d’Etat ISR et ceux liés aux nouvelles orientations européennes (ESMA 34-472-440) dites « Fund Naming » sur les noms de fonds, en excluant les activités considérées comme non-alignées avec l’Accord de Paris sur le climat (gaz, pétrole, ...).

	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
Approche extra-financière	Exclusion des émetteurs notés E, F et G (sur une échelle de A à G) à l’achat ; en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de E ou équivalent, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l’intérêt des actionnaires.	Exclusion des émetteurs notés F et G (sur une échelle de A à G) à l’achat ; en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de F ou équivalent, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l’intérêt des actionnaires.

Ces modifications entrent en vigueur le 20 décembre 2024.

Elles ne font pas l’objet d’un agrément par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les autres caractéristiques des fonds demeureront inchangées.

Les documentations réglementaires des OPC précités seront mises à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 20 décembre 2024.

Ces modifications n’impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les Document d’Informations Clés (DIC) et prospectus sont disponibles sur les sites internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou [www.opc.lcl.fr](http://www.opc.lcl.fr).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d’information.